

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 mars 2023

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR*(Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mme Vanessa BOHE (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Rémi VIDOR*(Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mme Vanessa BOHE (Présidente CN Arradon)

Soit : 8 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA),

Membres excusés : Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes – donne pouvoir à A.GALLO), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

RENV A DÉLIBÉRATION 2 - Approbation du compte administratif 2022

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article R 1431-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur le budget et ses modifications

Conformément à l'article R 1431-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur assure la Direction de l'Etablissement et, à ce titre, il est ordonnateur des recettes et des dépenses, prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution.

Les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier Principal, sont conformes à celles figurant sur le compte administratif.

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 16 mars 2023

BUDGET RÉALISÉ 2022 PAR CHAPITRE-RENV A

SECTION INVESTISSEMENT

N° chapitre	Intitulé (dépenses)	Total
16	Emprunts	58 202.58
21	Immobilisations corporelles	177 727.79
040 (13915)	Opération d'ordre de transfert entre sections	53 285.43

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	235 930.37
DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	53 285.43
TOTAL GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT	289 215.80

N° chapitre	Intitulé (recettes)	Total
10	Dotation fonds divers, autres réserves	40 104.45
13	Subventions d'investissement	60 000.00
040 (28)	Opération d'ordre de transfert entre sections	123 304.48

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	100 104.45
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	123 304.48
TOTAL GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT	223 408.93

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : DÉFICIT 65 806.87

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

SECTION FONCTIONNEMENT

N° chapitre	Intitulé (dépenses)	Total
011	Charges à caractère générale	250 084.63
012	Charges de personnel et frais assimilés	734 033.20
65	Autres charges de gestion courante	6 288.15
66	Charges financières	804.70
67	Charges exceptionnelles (dont IS)	1 911.13
69	Impôts sur les bénéfices	8 126.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	123 304.48

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 001 247.81
DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	123 304.48
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	1 124 552.29

N° chapitre	Intitulé (recettes)	Total
013	Atténuations de charges	1 027.19
70	Produit des services	1 075 852.40
74	Dotations, subventions et autres participations	13 166.66
75	Autres produits de gestion courante	1 136.18
77	Produits exceptionnels	12 856.75
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	53 285.43

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 104 039.18
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	53 285.43
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 157 324.61

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT (après IS) 32 772.32

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Si vous êtes d'accord, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif 2022 validé par Monsieur G. FORTIER adjoint service dépense comptable, trésorerie Vannes Municipale.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et :

- Vu l'avis du Conseil d'Administration, il vous est proposé :
« Décide que le COMPTE ADMINISTRATIF n'appelle aucune observation, ni réserve »

La Présidente de la RENVA

Anne GAZLO



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230316-230316_DEL02-DE